

**Oxfam-
Magasins du
monde**

Fair

**Fédération
Artisans du
Monde**

ROBA

Le commerce équitable pour un commerce plus équitable : le coton

Aujourd'hui, commercialiser le coton en l'exportant directement comme matière première non transformée sur les marchés mondiaux n'est pas la voie à suivre pour gagner des revenus stables et décents : les prix mondiaux sont instables, et chroniquement déprimés. Pour beaucoup de producteurs à travers le monde, et tout particulièrement en Afrique de l'Ouest et du Centre (AOC), cette situation rend précaires les conditions de vie. De nombreux facteurs contribuent à cette instabilité et à cette chute des prix mondiaux du coton. Le dumping en est un, mais est essentiellement la conséquence d'un autre problème plus fondamental : une crise chronique de surproduction, due à un déficit d'instruments de « gestion de l'offre » aux échelles nationale, régionale et mondiale.

Mais le coton n'est pas seulement affecté par des problèmes de « politiques agricoles ». Sa culture extensive dans certaines régions, l'utilisation massive d'intrants chimiques, ou le développement précipité du coton transgénique, menace ou affecte gravement la durabilité environnementale, économique et sociale du secteur du coton. Ces problèmes doivent également être traités.

Au-delà de la condamnation, légitime, du dumping, l'ensemble des problèmes qui aujourd'hui affectent les filières cotonnières requièrent une régulation publique forte et bien adaptée des marchés agricoles.

Le coton : quelques faits et chiffres

Le coton est de loin la fibre naturelle la plus importante du 20^{ème} siècle. En ce début des années 2000, il représente encore 38% du marché de la fibre. Dans le contexte du développement, le coton est d'une importance cruciale pour les revenus et les emplois fournis dans le processus de sa production et de sa transformation. Les surfaces cultivées ont augmenté de 32% au cours de la période 1946-2003, passant de 22,3 à 30 millions d'hectares. La production s'étend un peu partout dans le monde : en 2004, le coton était cultivé dans environ 100 pays, mais quatre pays comptent à eux seuls – Chine, Etats-Unis, Inde et Pakistan – pour près approximativement deux tiers de la production mondiale. Si l'on y ajoute l'Ouzbékistan et l'Egypte, six pays comptent pour les trois quarts de cette production mondiale¹.

Le coton joue un rôle essentiel dans le développement économique et social des pays Africains :

- Trente-trois pays Africains, sur un total de cinquante-trois, sont producteurs et exportateurs nets de coton.
- Au Bénin, au Burkina faso, au Mali et au Tchad, par exemple, la production du coton compte pour 5 à 10 % du Produit Intérieur Brut (PIB). Le coton joue également un rôle central dans leur balance commerciale, comptant pour près de 30% des revenus totaux à l'exportation, et pour plus de 60% des revenus à l'exportation agricoles.

¹ InfoComm, Market information in the commodities area – Unctad 2005 UNCTAD secretariat, based on : « cotton : World Statistics – International Cotton Advisory Committee (ICAC) ».

- Plusieurs millions de personnes en Afrique dépendent directement de la production et de l'exportation du coton.
- En conséquence, le coton joue un rôle stratégique dans les politiques de développement et les programmes de réduction de la pauvreté des pays Africains.
- Comme le Groupe Africain le fait remarquer, l'objectif principal de l'Agenda de Doha pour le Développement devrait être d'établir un système commercial équitable et axé sur le marché, comprenant des réformes pour prévenir et remédier aux restrictions et distorsions qui touchent les marchés agricoles mondiaux. Les Membres de l'OMC se sont également engagés à tenir compte des besoins et intérêts des pays en développement, et particulièrement des Pays les Moins Avancés (PMA) qui sont les plus vulnérables d'entre eux².

L'agenda manqué

Au cours de la Cinquième Conférence Ministérielle de l'Organisation Mondiale du Commerce (WTO) organisée à Cancùn (Mexique) et depuis lors, la manière dont l'Initiative coton de quatre pays d'AOC a été prise en compte par l'OMC, les Etats-Unis et l'Union européenne, illustre clairement l'inégalité du commerce international.

L'Initiative coton à l'OMC fut originellement émise à la fois au sein du Conseil Général et des négociations agricoles par le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad. La proposition décrivait les préjudices que les subventions cotonnières des pays riches leur font subir, demandait une élimination de ces subventions, et qu'une compensation leur soit versée tant que celles-ci sont maintenues, afin de couvrir les pertes économiques subies.

Les quatre pays écrivèrent d'abord au Directeur Général de l'OMC Supachai Panitchpakdi, le 30 avril 2003, introduisant une « initiative sectorielle en faveur du coton », qui fut présentée le 10 juin 2003 au sein du Comité des Négociations Commerciales par le Président du Burkina Faso, Blaise Compaoré. La proposition devint un document de la Conférence ministérielle de Cancùn, intitulé « Réduction de la Pauvreté : initiative sectorielle en faveur du coton – proposition conjointe du Bénin, du Burkina Faso, du Mali et du Tchad.

Aucune conclusion ne put être dégagée à Cancùn : l'absence de réponses positives à cette demande joua un rôle majeur dans l'échec du Sommet, et au début de l'année 2004 le débat se poursuivit, y compris sur la manière dont la discussion s'inscrit dans les négociations et l'Agenda de Doha pour le Développement.

Au cours des derniers mois, les pays Africains et les PMA ont régulièrement dénoncé le fait que la situation empire pour les producteurs de coton, et se sont plaints du manque de réaction aux propositions du Groupe Africain de la part des autres membres. Le « Paquet de Juillet » du 1^{er} août 2004 stipule que le coton sera traité « de manière ambitieuse, rapide et spécifique dans le cadre des négociations sur l'agriculture ». Le sous-comité du coton est chargé de travailler sur « toutes les politiques ayant des effets de distorsion des échanges affectant le secteur », dans les « trois piliers de l'accès au marché, du soutien interne et de la concurrence à l'exportation ». Mais jusqu'à maintenant, nous devons constater un manque de résultats.

Les Etats-Unis et l'Union européenne conditionnent les avancées pour le coton à des résultats ambitieux dans l'ensemble des négociations agricoles. Ils ont aussi indiqué qu'ils n'étaient pas en faveur de la mise en place d'un fonds d'urgence, demandée dans la proposition du Groupe Africain. L'Union européenne a annoncé une action immédiate dès le premier jour où sera mis en œuvre le nouvel accord agricole : les tarifs et les quotas sur les produits du coton de tous les pays (pas seulement les moins développés) seraient éliminés ; les subsides à l'exportation sur le coton seraient éliminés ; et le soutien interne serait substantiellement réduit. Mais l'Union européenne a réaffirmé que 65 % de ses soutiens vont être découplés, et n'ont donc pas à être réduits.

² Document de l'OMC TN/AG/SCC/GEN/2, avril 2005.

Mais il y a plus. Pendant ce temps, aucune solution valable n'a été sérieusement prise en compte pour résoudre le problème structurel de la chute chronique et de l'instabilité permanente des prix mondiaux. Cette chute est la conséquence d'une crise de surproduction sur le marché mondial, à laquelle contribuent de nombreux facteurs, et notamment le dumping.

Une crise de surproduction

La production mondiale a augmenté de 30 % entre la saison 1983/84 et 1984/85, passant de 14,5 à 19,2 millions de tonnes. L'essentiel de cette croissance est venue de Chine, dont les augmentations de la production (la production chinoise est passée de la saison 1983/84 à la saison 1984/85 de 4,6 à 6,3 millions de tonnes) ont été encouragées par des mesures incitatives mises en place par le gouvernement³.

Pour stimuler la croissance de la production, le Gouvernement Chinois, qui à l'époque n'était pas membre de l'OMC, a en l'occurrence eu recours à des mesures qui consistaient notamment en l'augmentation du facteur d'ajustement des prix (*price adjustment*) de 15 % à 50 % selon les principaux produits de base, et le versement d'un bonus en cas de dépassement du quota (en Chine, les agriculteurs se voyaient assigner des quotas pour la livraison du coton à des prix administrés). Des mesures supplémentaires ont été prises pour stimuler la croissance de la production cotonnière au cours de la saison 1993/94, dont des prêts à des taux préférentiels ou le versement du prix aux producteurs, en liquide, qui ont conduit à une hausse de la production, de 3,7 millions de tonnes en 1992/93 à 4,34 millions de tonnes en 1993/94 (soit + 16,1 %) ⁴. Ces mesures interdites selon les lois de l'OMC, a renforcé la position de la Chine, mais contribue à déprimer les prix et à exclure du marché les petits producteurs de coton, en particulier en AOC.

Les prix du coton ont commencé à baisser au milieu des années 90. Entre 1997 et 2002, le prix moyen du marché mondial du coton a diminué de 40 à 42 cents la livre. Alors qu'il y a eu une remontée en 2003/2004 à 65 cents la livre, notamment due à des conditions climatiques défavorables en Chine, selon les prévisions les prix devraient chuter à nouveau en 2004/05, de 12 à 53 cents par livre et en-dessous⁵. Chiedu Osakwe, conseiller auprès de l'ancien directeur général de l'OMC sur les matières de développement, a noté que le marché global du coton continue à être marqué par l'instabilité des prix. Il a cependant ajouté que des résultats potentiellement significatifs pourraient être atteints en accélérant les efforts pour établir des instruments régionaux ou nationaux de gestion des risques des prix des matières premières. Les options suggérées incluent des arrangements de haies, une assurance contre les risques des prix agricoles, et des programmes d'auto-assurance⁶.

La surproduction, ces dernières années, a conduit à un dumping à l'exportation à large échelle. Le dumping du coton a été un problème important depuis 1997, et les Etats-Unis constituent la plus grande source de matières agricoles faisant l'objet d'un dumping. Entre 1997 et 2002, le coton US passa d'un dumping à un prix en moyenne inférieur de 17% aux coûts de production, à un dumpint en moyenne inférieur de 61 % en-dessous de ces coûts⁷.

L'impact de la crise de surproduction en AOC

Entre 1990 et 1997, la production cotonnière et les exportations ont permis aux agriculteurs d'AOC d'améliorer leurs conditions de vie. Au Burkina Faso, par exemple, la production de coton augmenta de 175 % entre 1993 et 1998, ce qui se traduit par des revenus supplémentaires. L'incidence de la pauvreté tomba de 50 % à 42 % dans les régions

³ Ibid

⁴ Ibid

⁵ ICAC, "Cotton prices heading lower", Press release, décembre 2003.

⁶ Rapport du sous-comité coton de l'OMC, voir site Internet de l'OMC : <http://www.wto.org> .

⁷ Institute for Agriculture and Trade Policy (IATP), « United States Dumping on World agricultural market », Wto Cancun Series Paper n.1, 2004.

productrices de coton. Au même moment, la pauvreté augmenta de 2 % dans les régions où le coton n'était pas produit⁸.

La chute des prix mondiaux, due à la surproduction, obligea les gouvernements d'AOC à détourner leurs ressources financières limitées de services d'intérêts général tels que l'éducation, les soins de santé ou le développement des infrastructures rurales, afin de compenser d'une façon ou d'une autre les pertes de revenus du coton. Au Togo, au Bénin, au Burkina Faso, au Tchad et au Mali, les revenus à l'exportation du coton représentent plus de 10 % du total des revenus à l'exportation⁹. En 2001, lorsque les prix à l'exportation du coton US étaient de 54 cents la livres au-dessous des coûts de production, le Burkina Faso perdit 1 % de son Produit Intérieur Brut (PIB) et 12 % de ses recettes à l'exportation, le Mali perdit 1,7 % de son PIB et 8 % de ses recettes à l'eportation, et le Bénin 1,4 % de son PIB et 9 % de ses recettes à l'exportation¹⁰. Pour l'ensemble de l'AOC, le déclin des prix mondiaux du coton provoqua des pertes directes estimées à 250 millions et des pertes indirectes de plus de 1 milliard.

Un nombre croissant d'études montre que la chute des prix mondiaux du coton contribuent à une perte de revenus en AOC. Au Burkina Faso, même si les exportations ont augmenté de presque 50 % depuis 1994, les recettes du gouvernement issues du coton au cours de la même période représentaient 60 millions de moins. L'incidence de la pauvreté dans les régions rurales se situe maintenant à 51 %, avec des niveaux de malnutrition particulièrement élevés parmi les femmes et les enfants. Une recherche commanditée par le International Food Policy Research Institute (IFPRI) a démontré l'impact de la réduction des prix mondiaux du coton sur les petits agriculteurs du Bénin. Elle a découvert que la réduction de 40% du prix d'achat du coton payé au producteur a entraîné une baisse de 21% du revenu des producteurs de coton, et a provoqué une hausse du taux de pauvreté qui est passé de 37 à 59%. En chiffres absolus, cette baisse de 40% a abouti à ce que 334 000 personnes passent en-deça du seuil de pauvreté¹¹.

L'Organie de Règlement des Différends de l'OMC a récemment établi que certaines des subventions US au coton violent les règles du commerce international. Le Brésil, qui a lancé la procédure de plainte, a affirmé qu'en l'absence des subventions états-uniennes au coton, les exportations des Etats-Unis auraient décliné d'environ 40 % et les prix mondiaux auraient connu une augmentation de 12,6 %¹².

L'absence d'instruments de gestion de l'offre

Fondamentalement, si la surproduction chronique qui caractérise depuis tant d'années le marché international du coton est possible, c'est parce qu'aux échelles nationale, régionale et mondiale, les gouvernements n'utilisent plus d'instruments de « gestion de l'offre ». Ces instruments publics, tels que des quotas à l'exportation ou le mécanisme de gel des terres, visent à adapter l'offre à la demande. Aux Etats-Unis, ces outils ont été supprimés dans le cadre de la réforme de la Loi agricole de 1996. En conséquence, la production et les exportations en provenance de ce pays ont augmenté. Le résultat a finalement été la chute des prix mondiaux. Pour le coton comme pour les autres matières premières agricoles, des prix plus stables et décents sur les marchés internationaux requièrent nécessairement la mise en place d'instruments de gestion de l'offre. Comme le montrent de nombreuses études, à long terme, le seule élimination des subventions qui génèrent des effets de distorsion des échanges ne garantira pas des prix plus stables et décents sur le marché mondial¹³.

⁸ GOREUX L., « Cotton production in Africa visà vis US and UE subsidies », 2003.

⁹ FORTUCCI P., « The contributions of Cotton to Economy and Food security in Developing Countries », FAO, 2000.

¹⁰ Oxfam international, « Cultivating poverty : the impact of US Cotton subsidies in Africa », 2002.

¹¹ GOREUX L., op. cit.

¹² Document de l'OMC WT/DS267/AB/R 42 ITD, 03/4/05.

¹³ Pour plus d'informations, voir par exemple RAY DE, DE LA TORRE DG., TILLER K.J, « Rethinking US Agricultural Policy : Changing Course to Secure Farmer Livelihoods Worldwide », Agricultural Policy Analysis

L'importance des subventions non distorsives

En plus de la mise en place d'instruments bien adaptés de gestion de l'offre, d'autres instruments publics sont nécessaires pour assurer des revenus décentes à tous les producteurs. Etant donnée la grande diversité des coûts de production à travers le monde, des subventions sont nécessaires pour les producteurs les moins compétitifs, ceux dont les coûts de production sont trop élevés. Bien entendu, en même temps, les subsides qui contribuent de manière significative à déprécier les prix mondiaux, ou à générer des pratiques de concurrence déloyale sur les marchés doivent être interdites. Mais de manière générale, les subventions sont un des différents outils que les pouvoirs publics doivent avoir la possibilité d'utiliser si nécessaire. Cet instrument, lorsqu'il est utilisé à bon escient, n'est pas seulement légitime, mais également essentiel pour garantir des revenus équitables et décentes aux producteurs les moins compétitifs.

Le dumping de vêtements de seconde main

En AOC, le secteur du coton est particulièrement dépendant des prix mondiaux. En effet, dans cette région du monde, les moyens nécessaires à la transformation locale du coton font essentiellement défaut. En conséquence, l'écrasante majorité de la fibre produite est directement exportée comme coton brut. En Afrique de l'Ouest, seuls 6 % de la fibre produite est localement transformée en produits finis¹⁴. Si la transformation locale pouvait être plus développée, notamment en confectionnant des vêtements, les producteurs et autres acteurs du secteur du coton ne seraient pas si vulnérables face à la chute des prix mondiaux. Malheureusement, le développement de la confection de vêtements se heurte à plusieurs difficultés, dont le dumping de vêtements de seconde main en provenance de l'étranger. Mais en vérité, ce dumping n'est pas une fatalité : il pourrait être évité par l'imposition de barrières tarifaires adaptées.

En conséquence, nous demandons aux membres de l'OMC :

- **Arrêter les libéralisations en termes de soutien interne et d'accès aux marchés**
- **Le droit pour les pouvoirs publics de protéger leurs marchés domestiques en utilisant des barrières tarifaires adaptées**
- **Le droit pour les autorités publiques de soutenir leurs secteurs coton et textile en allouant des subventions adaptées, c'est-à-dire qui ne génèrent pas la chute des prix mondiaux, ni de pratiques de concurrence déloyale sur les marchés**
- **Les mesures qui concernent seulement la production destinée à la consommation domestique et ne contribuent pas à accroître les exportations sur les marchés, devraient être exemptées de tout accord commercial international**
- **Encourager les autorités publiques à aider les agriculteurs et leurs familles, ainsi que leurs organisations à s'engager sur le marché en des termes plus bénéfiques**
- **L'élimination des subsides à l'exportation**
- **La mise en place d'une nouvelle gestion de l'offre internationale, qui pourrait être mise sous la responsabilité de la CNUCED, par la mise en œuvre de quotas d'exportation mais visant aussi à maîtriser la production**
- **La création d'un fonds de stabilisation des prix pour les matières premières sous la responsabilité de la CNUCED, afin de développer des politiques cohérentes en ce qui concerne des enjeux tels que la gestion de l'offre, l'impact de l'ajustement structurel, la concentration du marché. Une commission tripartite composée des représentants des donateurs, des producteurs et des gouvernements, gèrera le fonds.**
- **Afin de contenir, pour les communautés agricoles, les graves conséquences socio-économiques résultant des pertes de revenus, un fonds d'aide d'urgence**

Center and the University of Tennessee, 2003.

¹⁴ Information renseignée sur le site Internet InfoComm de la CNUCED : <http://r0.unctad.org/infocomm> .

destiné à la production du coton sera mis en place, comme le demande le Groupe Africain. Les ressources allouées à ce fonds seront équivalentes à 20 % de la valeur de la production cotonnière la plus élevée des trois dernières années dans chaque pays concerné. Les ressources diminueront proportionnellement au rythme d'élimination des mesures de soutien domestiques et des subsides distorsifs. Les ressources sont destinées à être utilisées comme un filet de sauvetage et seront allouées directement aux producteurs de coton de manière transparente et équitable.

- Les règles actuelles de l'OMC requièrent que les membres complètent des questionnaires au sujet de toutes les entreprises marchandes d'état fonctionnant dans leur pays. Cette approche pourrait être étendue pour y inclure toute entreprise, publique ou privée, qui compte pour davantage qu'un pourcentage donné du marché à l'importation ou à l'exportation, de manière à améliorer la transparence et une gestion de l'offre effective, au niveau national et international.

Les enjeux du développement de nouveau au sommet

La culture du coton est un secteur dont dépendent plus de 15 millions d'Africains pour leur survie. Dans les PMA, la dépendance à ces produits pour les revenus agricoles à l'exportation a en fait augmenté de 52 % à 72 % au cours des 40 dernières années¹⁵. Nous ne pensons pas que le coton soit une panacée pour les agriculteurs africains. La culture du coton a un impact considérable sur l'environnement : au Bénin, pays d'Afrique de l'Ouest dont 80 % des revenus à l'exportation proviennent du coton, la plupart des forêts locales ont été réduites. Le Bénin perd aux environs de 100 000 hectares de forêt chaque année, une perte qui est plus prononcée dans les régions productrices de coton. En 2002, une étude menée dans le Nord du Bénin a montré que 65 % des agriculteurs interrogés ont remarqué que le coton provoquait la déforestation, et 75 % pressentaient que le coton était responsable de l'appauvrissement du sol¹⁶.

La plupart des consommateurs perçoivent le coton comme un produit 'naturel'. Selon le Réseau d'Action Pesticides (PAN), le coton utilise pratiquement 25 % des insecticides utilisés dans l'agriculture, et 11 % de tous les pesticides¹⁷, sur une surface représentant environ 2,5 % des surfaces agricoles totales à l'échelle mondiale. La commercialisation de vêtements contribue pour 21 % du commerce annuel en Afrique¹⁸. Au moins 20 000 personnes dans les pays en voie de développement meurent chaque année de l'empoisonnement causé par les pesticides agricoles, et 3 millions souffrent d'effets secondaires ponctuels ou chroniques (avec en plus 200 000 suicides utilisant des pesticides chaque année)¹⁹. Au Bénin, les pesticides utilisés dans la culture du coton a tué au moins 61 hommes, femmes et enfants entre 1999 et 2001²⁰. Beaucoup de producteurs deviennent progressivement dépendants de l'utilisation de pesticides et de semences de coton transgéniques. Le secteur du coton se caractérise aussi par de multiples problèmes en matière de conditions de travail tels qu'un emploi saisonnier sans sécurité de revenus, avec de bas salaires, le travail des enfants, des heures supplémentaires, des travailleurs sans identité légale ou statut légal.

Le commerce équitable et la production biologique

Les discussions de politiques à l'égard de l'agriculture, de l'environnement et du développement oublient souvent l'allègement de la pauvreté et son rôle dans la création de

¹⁵ GREEN D., « Conspiracy of silence : old and new directions on commodities », Oxfam GB, 2005.

¹⁶ Leif Brottem, "The Limits of Cotton: White Gold Shows its Dark Side in Benin," (Silver City, NM & Washington, DC: Foreign Policy In Focus, 2005)

¹⁷ Allan Woodburn Associates « Cotton : The Drop and its agrochemical markets », Allan Woodburn Associates : Edinburgh, 1995.

¹⁸ Genève, 27 novembre 2003, Informal Session of the Joint Advisory Group INNOVATION TO IMPROVE TRADE COMPETITIVENESS TRADE COMPETITIVENESS, Trade in Textiles and Clothing (T & C)

¹⁹ Organisation Mondiale de la Santé (OMS), rapport annuel 1992.

²⁰ PAN UK, Moral Fibre, 2004.

richesse et le développement de petits agriculteurs. Le commerce équitable, par exemple, est une alternative de production et de filière de distribution qui démontre que le commerce peut être un outil efficace pour atténuer la pauvreté s'il est géré et régulé de telle sorte qu'il respecte les besoins, les droits des travailleurs et l'environnement des partenaires commerciaux les plus faibles. 4 000 groupes de producteurs de petite échelle et marginalisés et des centaines de milliers de travailleurs dans les plantations et les usines, répartis dans plus de 50 pays en voie de développement, sont inclus dans la filière du commerce équitable. Plus de cinq millions de personnes en Afrique, en Amérique Latine et en Asie, bénéficient du commerce équitable. D'autre part, plus de 20 000 agriculteurs cultivent du coton biologique en Afrique, de l'Égypte au Zimbabwe, produisant plus de 8 000 tonnes de coton-graine. Il y a beaucoup de producteurs biologiques en dehors de l'Afrique, notamment au Pérou et au Paraguay, ainsi qu'en Inde. Une petite production existe au Népal, alors que le coton biologique est également disponible de la Chine à Israël. La Turquie est le plus grand producteur de coton biologique au monde, juste devant les États-Unis.

Néanmoins, l'agriculture biologique et le commerce équitable sont un centre d'attention pour un changement social, pas une fin en eux-mêmes.

Nous croyons que le développement de la souveraineté alimentaire, la sécurité alimentaire et l'agriculture durable basée sur le respect des exploitations rurales familiales requièrent des gouvernements qu'ils reconnaissent les failles dans les principes du marché libre soutenant l'avantage comparatif, le développement agricole orienté vers les exportations ainsi que les politiques d'ajustement structurel ; et qu'ils remplacent ces mesures par d'autres qui donnent la priorité et protègent la production locale, de subsistance et durable, en ce compris l'usage de restrictions à l'importation et de régulation qui assure des méthodes de production plus équitables et durables.

En conséquence, nous demandons aux membres de l'OMC :

- **Plaider pour que l'accord sur les Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce (ADPIC) soit mis en conformité avec les dispositions définies par la Convention sur la biodiversité et le Protocole de Carthagène sur la biosécurité, qui reconnaissent le droit pour les gouvernement de faire valoir le principe de précaution en matières d'OGMs**
- **Introduire des taxes écologiques en vue d'intégrer les coûts de production environnementaux**
- **Conformément aux conclusions et aux recommandations de l'atelier régional de l'OMC sur le coton, organisé à Cotonou les 23 et 24 mars 2003, nous invitons les membres de l'OMC ainsi que les organisations internationales, régionales et sous-régionales à fournir à la production cotonnière et aux pays en voie de développement exportateurs nets, et en particulier aux PMA, l'assistance technique et financière nécessaire pour réorganiser le secteur, en veillant à des modes de cultures durables, tels que, par exemple, la gestion intégrée, la culture biologique ou le commerce équitable.**
- **Soutenir la production durable de coton, telle que la production locale, biologique et le commerce équitable, également en permettant aux membres d'utiliser une approche préférentielle dans les marchés publics**
- **Promouvoir une initiative globale à multiples parties prenantes, en incluant les membres, la CNUCED, l'OIT et les autres agences des Nations Unies concernées, ensemble avec les producteurs, les entreprises, les travailleurs et les représentants de la société civile, afin de contrôler l'impact de la culture du coton et des textiles sur les droits humains et l'environnement.**

Décembre 2005

Signataires :

Africa-Europe Faith and Justice Network (AEFJN) Secrétariat International.

Association of Social and Ecological Intervention, Greece

CTM Altromercato, Italy

Fair, Italy

Fédération Artisans du Monde, France

Fédération Peuples Solidaires, France

IDEAS/Iniciativas de Economía Alternativa y Solidaria, Spain

International Labor Rights Fund, Washington DC

Oxfam-Magasins du Monde, Belgique

Oxfam-Wereldwinkels, Belgique

People Tree, UK

Roba dell'Altro Mondo, Italy

Society for Fair Trade and Development Education, Czech Republic

Tradewatch, Italy

Pesticides Action Network (PAN) Belgique, Belgique

Infos: Monica Di Sisto [Fair/Tradewatch]: moni.disisto@iol.it Stephane Parmentier

[MDM]:

stephane.parmentier@mdmoxfam.be